

Compte-rendu du 13 décembre 2021

L'An deux mil vingt-et-un, le treize décembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 06 décembre 2021

Date d'affichage : 06 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice	23
Présents	19
Votants	22

Étaient présents : Mesdames AGEN, BAZOGE, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, COUPÉ, FRAPIER, SAUSSEREAU et VERGNE.
Messieurs ROBERT, BEZAULT, BOURSE, DESJONQUERES, FORTIN, GALDÉANO, LASNE, TARTARET et TURMINEL, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mesdames CÔME, CUVIER et POILANE,
Messieurs BÉGUIER et LE TERRIEN,

Procurations : Madame Françoise CUVIER donne procuration à Monsieur Arnaud FORTIN
Monsieur Stéphane BEGUIER donne procuration à Madame Rozenn AGEN
Madame Catherine CÔME donne procuration à Monsieur Nicolas GALDEANO
Monsieur Michel LE TERRIEN donne procuration à Monsieur Christophe TARTARET

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DESJONQUERES est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal afin d'ajouter un point à l'ordre du jour : randonnée pédestre communautaire.

- Approbation à l'unanimité, l'ajout de ce point à l'ordre du jour.
- Approbation à la majorité absolue, du dernier compte rendu du 15 novembre 2021(2 voix « CONTRE » M. GALDEANO et Mme CÔME).

A - DÉCISIONS

En vertu de la délibération n°2020-06-30 du 29 juin 2020, le Maire informe les membres du Conseil municipal des décisions prises le 1^{er} décembre 2021 :

Objet : Avenant n°3 - lot n°1 - BOYER VITRÉ

sous le n° 2021-319 d'approuver et de signer l'avenant n°3 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n°1) : Maçonnerie pour un montant total de : 3 058.00 € HT soit 3 669.60 € TTC.

Objet : Avenant n°2 - lot n°2 - FLABEAU

sous le n° 2021-320 d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n°2) : Charpente-bois pour un montant total de : 1 486.97 € HT soit 1 784.36 € TTC.

Objet : Avenant n°1 - lot n°4 - MENUISERIES DUBOIS

sous le n° 2021-321 d'approuver et de signer l'avenant n°1 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n°4) : Menuiseries extérieures bois pour un montant total de : 157.75 € HT soit 189.30 € TTC.

Objet : Avenant n°2 - lot n°5 - GSA 5

sous le n° 2021-322 d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n°5) : Serrurerie pour un montant total de : 521.00 € HT soit 625.20 € TTC.

Objet : Avenant n°2 - lot n°6 - MENUISERIES DUBOIS

sous le n° 2021-323 d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n°6) : Menuiseries intérieures bois pour un montant total de : 757.07 € HT soit 908.48 € TTC.

Objet : Avenant n°2 - lot n°7 - RIVL

sous le n° 2021-324 d'approuver et de signer l'avenant n°2 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n°7) : Plâtrerie pour un montant total de : 1 059.99 € HT soit 1 271.99 € TTC.

Objet : Avenant n° 1 - lot n° 11 - THIEBIERGE

sous le n° 2021-325 d'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'extension de l'école (lot n° 11 : Electricité pour un montant total de : 8 121.34 € HT soit 9 745.61 € TTC.

B - DÉLIBÉRATIONS

D 2021-12-89 – APPROBATION DE LA C.L.E.C.T

Pour faire suite au rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les membres du Conseil communautaire ont fixé le 1^{er} décembre 2021 de nouveaux montants pour les communes membres :

- 179 854.82 € pour notre commune,
- 1 626 551.04 € pour la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux montants du tableau validé par la C.L.E.C.T le 1^{er} décembre dernier pour l'année 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

D 2021-12-90 – COMMISSION P.L.U.I : DESIGNATION DE DELEGUES

Dans le cadre de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la désignation de 2 délégués amenés à représenter le Conseil municipal, au sein du Conseil Communautaire lors des comités de « pilotage » et « technique ».

Monsieur le Maire propose Monsieur Christophe TARTARET pour être désigné délégué titulaire et Madame Sylvie FRAPIER pour être désignée déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention M. Christophe TARTARET) :

- **ACCEPTÉ** la désignation de ces deux délégués pour les comités de « pilotage » et « technique » du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2021-12-91-PERSONNEL MUNICIPAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre du déroulement de la carrière du personnel municipal, il a été transmis, pour examen, le dossier d'un agent au titre de la promotion interne 2021. En retour, le Centre de Gestion nous informe que par arrêté du 18 novembre dernier il a procédé à l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude au grade d'Attaché Territorial.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le poste de secrétaire de mairie n'a pas évolué depuis 10 ans. En effet actuellement au 11^{ème} échelon de son grade cet agent ne peut désormais évoluer que par une nomination au grade d'Attaché territorial.

Monsieur le Maire précise que conformément aux dispositions statutaires une publicité de vacance d'emploi a été réalisée auprès du CDG 37 et qu'il est maintenant nécessaire de créer un poste.

Aussi, il est donc proposé aux membres du conseil municipal de supprimer le poste de secrétaire de mairie afin de créer un poste d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la modification du tableau des effectifs en supprimant le poste de secrétaire de mairie afin de créer un poste d'attaché territorial.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2021-12-92- ALIENATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Messieurs Francis COL et Grégory ASPE, gérants de l'entreprise TERCA souhaitent agrandir leur surface afin de répondre à l'accroissement de leur clientèle. Aussi, ils convoitent l'achat d'une parcelle appartenant à la commune, cadastrée section 135 A n° 1012 d'une superficie de 1448 m².

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de leur proposition d'achat à 10 € du m² sur la partie constructible et 7 € du m² sur la partie non constructible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la demande des acheteurs pour l'acquisition de cette parcelle d'un montant à 10 € du m² sur la partie constructible et 7 € du m² sur la partie non constructible.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

D 2021-12-93- SUBVENTION ASSOCIATION – SOLIDARITÉ NEUILLÉ NEUVY

Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil pour le vote d'une subvention pour l'association « Solidarité Neuillé Neuvy ». Cette association distribue des colis alimentaires et il est précisé que 5 foyers ont pu en bénéficier sur la commune en 2020 et 6 en 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le montant de la subvention pour l'association « Solidarité Neuillé Neuvy » à 100€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

D 2021-12-94- RANDONNÉE PEDESTRE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire énonce que le 8 décembre 2021, la Communauté de Communes Gâtine Racan a voté le projet de randonnée pédestre portant sur la création et l'aménagement sur deux années (2022-2023), l'entretien du balisage en 2024 et en 2026 (convention de 5 ans allant jusqu'en 2026), et la promotion des circuits de randonnées pédestres uniquement labellisés FFRandonnée (Fédération Française de Randonnée), et uniquement après engagement des communes intéressées pour s'investir dans la démarche.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Rozenn AGEN qui expose à l'assemblée les lignes de ce projet.

Monsieur le Maire propose que Mme Rozenn AGEN et Mme Marlène BEURROIS soient respectivement désignées référentes titulaire et suppléante pour ce projet afférant à la commission « tourisme » de la Communauté de Communes Gâtine Racan.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (1 abstention Mme Rozenn AGEN) :

- **VOTE** de s'investir dans le projet de randonnée pédestre de la Communauté de Communes Gâtine Racan qui consiste en la création et l'aménagement sur deux années (2022-2023), l'entretien du balisage en 2024 et en 2026 (convention de 5 ans allant jusqu'en 2026), et la promotion des circuits de randonnées pédestres uniquement labellisés FFRandonnée (Fédération Française de Randonnée),
- **S'ENGAGE** à désigner un élu municipal référent qui sera l'interlocuteur tout au long de de la mise en œuvre du projet,
- **S'ENGAGE** à s'investir lors de la définition des actions à mener sur le territoire de la commune,
- **S'ENGAGE** à créer ou modifier un ou plusieurs circuits de randonnée pédestre pouvant faire l'objet d'une labellisation par la Fédération française de la randonnée pédestre,
- **S'ENGAGE** à inscrire, si besoin, les parcelles et les chemins ruraux empruntés par le ou les circuits de randonnée pédestre concernés par le projet sur le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR),
- **S'ENGAGE** à accepter le balisage conforme aux normes de l'activité de randonnée pédestre du ou des circuits concernés par le projet,
- **S'ENGAGE**, si besoin, à financer et installer des aménagements permettant la continuité ou la sécurité d'un ou plusieurs circuits concernés par le projet (passerelles, barrières, passages piétons ...),
- **S'ENGAGE** à collecter et rédiger les éléments permettant la création du ou des panneaux de départ des circuits concernés par le projet,
- **S'ENGAGE** à assurer la pose du ou des panneaux de départ après création et impression,
- **S'ENGAGE** à assurer l'entretien courant des parcelles et des chemins empruntés par le ou les circuits concernés par le projet (élagage, fauchage ...),
- **S'ENGAGE** à assurer l'entretien courant de la signalétique spécifique (panneaux de départ, flèches ...),
- **S'ENGAGE** à collecter et rédiger les éléments permettant la création de la plaquette de promotion et de valorisation du ou des circuits concernés par le projet,
- **S'ENGAGE** à participer à la promotion du ou des circuits de randonnée pédestre concernés par le projet (distribution des fiches de randonnée, site internet de la commune, évènementiel ...),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

C - QUESTIONS & INFORMATIONS DIVERSES

- Retour sur la visite de Madame la Préfète et de Monsieur le sous-préfet sur la commune (école et commerces).
- Réflexion sur le P.L.U.I (projection sur les 15 prochaines années).

- Tous les habitants de la Communauté de Communes Gâtine - Racan ont désormais accès aux trois centres Tri'Tout du territoire : Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Paterne-Racan et Pernay. Des badges seront envoyés en début d'année 2022. Dans l'attente, il est nécessaire, pour accéder aux sites, de vous munir d'une pièce justificative de domicile.
- Invitation réunion « randonnée pédestre » : jeudi 16 décembre à la maison des sports de Parçay-Meslay.
- Lecture d'un courrier d'un collectif de Rouziers de Touraine : construction d'un hangar
- Chemin de la Buvinière : annonce sur la réfection de ce qui va être fait pour améliorer son accès.
- Un projet de crèche de 20 berceaux sur la commune voit le jour. La Communauté de Communes aura la compétence de son fonctionnement dans le cadre de son pôle enfance. La commune se doit de proposer l'emplacement (achat et viabilisation).
- M. LASNE : Ressenti des habitants de Louestault sur les illuminations qu'ils trouvent moindres que dans certains autres villages. M. Stéphane BOURSE prend acte pour les achats de l'an prochain.
- Mme BEURROIS regrette que l'article sur le CME paru dans la NR ne soit pas accompagné de photos comme prévu (les retours d'autorisations de droit à l'image des parents sont arrivés tardivement).
- M.DESJONQUERES énumère les divers projets de la Communautés de Communes actuellement en réflexion.
- Annulation des vœux du Maire.
- Report du repas des anciens dans la mesure du possible au vu du contexte sanitaire.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 17 janvier 2022, à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 20h34.